

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

EN ACCÈS À L'INFORMATION ET EN PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS –
ORGANISMES PUBLICS DU QUÉBEC

14^e ÉDITION
2024

Vous avez besoin
d'acquérir des
connaissances sur
les dispositions de la Loi
sur l'accès modernisée
par les mesures prévues
à la Loi 25?

Vous souhaitez
développer des
compétences
stratégiques, tactiques et
opérationnelles pour
exercer votre fonction de
professionnel
en AIPRP ?

CE PROGRAMME
EST UN ATOUT
PROFESSIONNEL
POUR VOUS !



Association des professionnels en accès
à l'information et en protection de la vie privée

CE PROGRAMME EST ACCRÉDITÉ PAR

Université 
de Montréal et du monde.



ce qui constitue un gage de qualité du perfectionnement reçu.

NOTRE PARTENAIRE

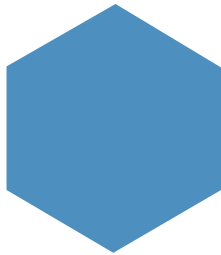


NOUS JOINDRE



Pour toute question relative au Programme et, plus particulièrement, en lien avec la pédagogie et sa diffusion, n'hésitez pas à communiquer avec M. Denis Bérubé, conseiller expert en AIPRP et adjoint à la directrice générale.

Tél. : 418 624-9285 / Téléc. : 418 624-0738
dberube@aapi.qc.ca / www.aapi.qc.ca
750, côte de la Pente-Douce, bureau 205
Québec (Québec) G1N 2M1



14^e ÉDITION
2024

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

EN ACCÈS À L'INFORMATION ET EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS –
ORGANISMES PUBLICS DU QUÉBEC

LE PROGRAMME S'INSCRIT DANS LE PARCOURS DE TOUT PROFESSIONNEL EN AIPRP !

À qui s'adresse le PFFAIPRP-OPQ ?

Le PFFAIPRP-OPQ s'adresse aux conseillers et aux gestionnaires ayant des connaissances dans les domaines de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels qui souhaitent acquérir une connaissance intégrée et pratique dans ces domaines en conformité avec la Loi sur l'accès modernisée par les mesures prévues à la Loi 25. Plus particulièrement, les professionnels interpellés sont les gestionnaires, les responsables, les conseillers et les répondants en AIPRP, les juristes, quel que soit leur secteur: ministères et organismes gouvernementaux, éducation et enseignement supérieur, santé et services sociaux, municipal et sécurité publique ainsi que les membres d'ordres professionnels.

Comment et pourquoi participer au PFFAIPRP-OPQ ?

L'offre de diffusion permet à tout professionnel ayant des connaissances dans les domaines de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de participer au Programme menant à une attestation professionnelle émise par l'AAPI et l'Université de Montréal ou à une attestation de suivi émise par l'AAPI. Vous pourrez ainsi acquérir des connaissances au regard de vos fonctions et des tâches exercées, et développer des compétences et de bonnes pratiques en AIPRP en lien avec les besoins et les réalités de votre organisme.

LE PROGRAMME QUI RÉPOND AUX ATTENTES DES PRATICIENS EN AIPRP

- Acquérir une connaissance intégrée et pratique du cadre juridique en accès à l'information et en protection de la vie privée en conformité avec les dispositions de la Loi 25
- Connaître les enjeux en accès à l'information et en protection de la vie privée et des risques y associés
- Exercer leur leadership dans l'instauration de bonnes pratiques en AIPRP en vue d'optimiser les processus en ces matières
- Exercer leurs fonctions de manière autonome et soutenir la gouvernance en AIPRP

L'attestation professionnelle confirme, pour le professionnel, la capacité d'exercer son leadership dans l'instauration de bonnes pratiques en AIPRP.

Les participants ayant achevé le Programme pourront bénéficier d'un accompagnement des conseillers experts de l'AAPI dans le transfert des connaissances et compétences acquises en AIPRP, et ce, pendant une période de trois mois suivant leur participation au PFFAIPRP-OPQ.

LE PROGRAMME QUI OFFRE DES AVANTAGES INDÉNIABLES AUX ORGANISMES PUBLICS

- Former leurs professionnels en AIPRP selon une offre de service adaptée en développement des compétences en AIPRP
- Assurer la conformité aux dispositions de la Loi 25 et à l'évolution des enjeux en protection de la vie privée
- Accéder à une base de connaissances et à de bonnes pratiques en AIPRP
- Optimiser leurs règles de gestion et leur processus en ces matières
- Disposer d'une expertise dans un domaine stratégique

Toujours soucieuse d'offrir ce qu'il y a de mieux en matière de formation, l'AAPI a fait appel à de nombreux spécialistes et praticiens d'expérience pour participer à la conception et à l'élaboration du Programme de formation professionnelle en AIPRP à titre de formateur, d'expert membre du groupe de lecture, de membre du comité consultatif de développement des compétences ou de membre de l'équipe de production.

L'AAPI met à la disposition des professionnels un programme de formation de 88 heures conçu par des praticiens et pour des praticiens, et unique par son approche, son contenu et la qualité professionnelle des formateurs. Chaque cours a une durée de 6 heures 30. Le professionnel devra consacrer un total de 6 heures 30 en préparation aux différents cours du Programme.

OBJECTIFS

Le Programme professionnel permet à tout professionnel en AIPRP d'acquérir des compétences propres à ces domaines afin d'accomplir aisément et efficacement ses fonctions.

Pour ce faire, le professionnel en AIPRP pourra exercer ses fonctions de manière autonome et ainsi, soutenir la gouvernance et la gestion de son organisation.

PROFIL DES COMPÉTENCES

Le Programme contribue à la reconnaissance de la spécialité et de la spécificité des fonctions en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) en ce qu'il est unique par son approche et par la qualité professionnelle des formateurs et son contenu, qui s'appuie sur le *Manuel du professionnel en AIPRP*, un outil de référence spécialement axé sur la réalité quotidienne des professionnels en AIPRP. La réussite de l'examen de ce programme permet d'obtenir une attestation professionnelle émise conjointement par l'AAPI et l'Université de Montréal.

Le PFP AIPRP-OPQ vise l'autonomie du professionnel en AIPRP dans l'exercice de ses fonctions par le développement des compétences suivantes :

- Connaître et expliquer la législation en AIPRP applicable aux organismes publics du Québec
- Connaître le rôle et les responsabilités d'un bureau en AIPRP
- Organiser le travail en accès à l'information en respectant les exigences et les délais prévus par la Loi
- Connaître les enjeux organisationnels et les risques d'atteinte à la vie privée
Proposer des mesures de protection des renseignements personnels et de prévention des atteintes à la vie privée
- Soutenir la direction de son organisation en gouvernance de l'AIPRP
- Connaître les mesures en sécurité et en gestion de l'information dans un environnement numérique
- Savoir prendre une décision en concordance avec des valeurs et des obligations professionnelles

À chaque édition, l'Association s'assure que le Programme répond au profil de compétences du professionnel en AIPRP et à l'évolution des enjeux organisationnels, de la législation et des pratiques en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.

Ainsi, les dispositions en matière de protection des renseignements personnels prévues à la Loi 25 sont intégrées au contenu des différents cours du Programme.

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admis au **Programme de formation professionnelle en AIPRP – Organismes publics du Québec (PFPAIPRP-OPQ)** vous devez être membre de l'AAPI. En étant membre de l'AAPI, vous accédez à des connaissances et à de bonnes pratiques en AIPRP.

De plus, l'AAPI s'assure de l'adéquation entre les objectifs de développement des compétences du professionnel en AIPRP et les objectifs et exigences du Programme. Le Programme s'inscrivant dans le parcours de tout professionnel en AIPRP, c'est dans cette perspective que tout participant devra fournir un complément d'information quant à ses connaissances ou expériences en AIPRP.

MÉTHODOLOGIE & DIFFUSION

Le Programme de formation professionnelle vise l'acquisition des compétences en misant sur la pratique en AIPRP. Tous les cours sont donnés par des praticiens experts en AIPRP. L'approche pédagogique privilégiée par l'AAPI est la participation active, utilisant des situations concrètes ponctuées de solutions pratiques et proposant des moyens pour la mise en application immédiate des connaissances acquises.

D'ailleurs, des cours portant sur les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels ainsi que sur le processus d'accès aux documents administratifs sont axés sur la pratique. Ainsi, les participants pourront appliquer des méthodes et les meilleures pratiques, et développer leur raisonnement et leur réflexion vis-à-vis de situations similaires à leur réalité. Cette formule d'apprentissage favorise une meilleure intégration des savoirs et des savoir-faire, et permet aux participants d'accroître leur expertise et leur autonomie professionnelles.

Des lectures et des exercices préalables sont requis pour certains cours; le formateur s'attendra à ce que tous aient effectué la préparation demandée. Les cours sont diffusés par visioconférence et un soutien logistique auprès des participants est assuré.

MANUEL DU PROFESSIONNEL EN AIPRP

Les professionnels qui s'inscrivent au Programme régulier bénéficieront d'un accès numérique au **Manuel du professionnel en AIPRP**, qui sert de document d'apprentissage et de référence et ce, pour un an.

Les dispositions de la Loi 25 modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, sont intégrés au contenu des différents cours du Programme ainsi que dans le **Manuel du professionnel en AIPRP**.

ATTESTATION PROFESSIONNELLE EN AIPRP

Attestation professionnelle émise par l'AAPI et l'Université de Montréal

Afin d'obtenir l'attestation professionnelle, le participant inscrit au Programme régulier doit passer un examen, accessible dans la plateforme Studium de l'Université de Montréal. L'examen, élaboré par un comité expert en AIPRP de l'AAPI en collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, reflète les objectifs d'apprentissage découlant du profil des compétences sur lequel le Programme a été structuré. Il permet d'évaluer les connaissances et de mesurer les habiletés du participant à partir de questions à choix de réponses. Le participant a un temps limité pour faire l'examen en ligne.

L'attestation professionnelle sera octroyée lorsque le participant aura achevé avec succès le Programme de formation professionnelle en AIPRP-OPQ. L'attestation professionnelle en AIPRP permet au membre qui le demande d'être inscrit au Tableau des détentrices et détenteurs de l'attestation professionnelle en AIPRP, diffusé dans le site Internet de l'AAPI.

Pour l'organisme public, cette attestation professionnelle constitue un gage de qualité du perfectionnement reçu pour une intégration de ses obligations en AIPRP.

RECONNAISSANCE DU PFP AIPRP-OPQ

Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

Depuis sa première édition, le Programme de formation professionnelle en AIPRP de l'AAPI est accrédité par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Les participants qui répondent aux exigences des formations reçoivent une attestation sous forme de huit unités de formation continue (UFC). Chaque unité correspond à 10 heures de formation. Cette attestation constitue pour l'employeur un gage de qualité du perfectionnement reçu et reconnaît la formation de l'employé pendant sa vie active.

Barreau du Québec

L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), faisant affaire sous le nom de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, est un dispensateur reconnu pour plusieurs de ses formations par le Barreau du Québec. Des changements à la procédure de reconnaissance des activités de formation ayant été apportés par le Barreau du Québec, il appartient dorénavant à chaque participant de présenter au Barreau son attestation de participation au Programme de formation professionnelle en AIPRP-OPQ afin de faire reconnaître sa participation dans le cadre de la formation obligatoire continue des avocats.

Chambre des notaires du Québec

L'Ordre a résolu de reconnaître les activités de formation de l'AAPI aux fins de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires.

SOMMAIRE DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET DES EXIGENCES ADMINISTRATIVES EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.Q. 2021, c. 25)

La Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (L.Q. 2021, c. 25), ci- après Loi 25, a été sanctionnée le 22 septembre 2021. La majorité des dispositions entre en vigueur en septembre 2023, sauf la gestion des incidents et la communication des renseignements personnels à des fins de recherche, entrées en vigueur en septembre 2022.

La Loi sur l'accès vise une plus grande transparence en accès à l'information et modernisée par la Loi 25, vise deux objectifs en regard de la protection de la vie privée : (1) Un renforcement de la gouvernance de la protection de la vie privée par les organismes publics et les entreprises; et (2) Un droit de regard plus important des personnes concernées et pour ce faire, l'instauration de nouveaux droits et plus de mesures de transparence de la part des organismes publics et des entreprises en soutien à l'exercice de ces droits. Le Programme de formation professionnelle en AIPRP-OPQ contribue à l'atteinte de ces objectifs.

Étant un acteur au cœur d'un plus grand accès à l'information pour les citoyennes et citoyens, et à la mise en œuvre des changements prévus à la Loi 25, le professionnel en AIPRP participant au Programme, sera en mesure d'appuyer son organisation qui devra élaborer une démarche organisationnelle pour la définition et l'implantation de règles encadrant la gouvernance de la PRP et des mesures opérationnelles contribuant à l'atteinte des objectifs du cadre de gouvernance.

Le Programme de formation professionnelle en AIPRP a été actualisé pour y voir intégrer à tous les cours, les dispositions législatives et les exigences administratives en accès à l'information et en protection des renseignements personnels de la Loi 25. Eu égard à chaque cours du PFFAIPRP, le sommaire présente les grandes lignes de cette actualisation.

Cours 1 | Les fondements et la législation en AIPRP des organismes publics au Québec, au Canada et à l'international

Cours 2 | Les règles encadrant la gouvernance en AIPRP – Adapté aux fonctions stratégiques des organismes en matière d'AIPRP, ce cours portera principalement sur les enjeux de gouvernance liés à la mise en œuvre des objectifs de la Loi sur l'accès et aux responsabilités d'encadrement et de reddition de compte qui incombent aux organismes publics.

Cours 3 | L'éthique appliquée à la prise de décision en AIPRP – Ce cours habilite les participants à reconnaître les valeurs sur lesquelles repose la Loi sur l'accès et sa mise en œuvre. La transparence est une des valeurs fondamentales de la Loi sur l'accès qui accorde entre autre un droit de regard plus important des personnes concernées, par exemple lors de la collecte de renseignements personnels sensibles.

Cours 4 | Le rôle et les responsabilités d'un bureau d'accès en traitement des demandes d'accès aux documents et aux renseignements personnels et de rectification – Les professionnels du bureau de l'AI se doivent d'exercer un leadership pour une plus grande transparence et une protection intégrée de la vie privée.

Cours 5 | Les conditions d'application des restrictions au droit d'accès – Présentation et analyse des restrictions de la Loi sur l'accès, des nouvelles dispositions légales de la Loi 25 (art. 84 et 88.0.1) de même que des régimes particuliers.

Cours 6 | Les mesures de protection des renseignements personnels : obligations et bonnes pratiques – La Loi 25 renforce le respect des obligations dans la réalisation des processus pour chaque étape du cycle de vie des renseignements personnels, des mesures de transparence et de protection de même que les moyens de les mettre en œuvre en tenant compte des risques et des bonnes pratiques.

Cours 7 | Le rôle et les responsabilités d'un bureau de la PRP et les enjeux et les risques en protection des renseignements personnels – Ce cours permet au participant d'approfondir les enjeux en PRP propres aux activités de leur organisme afin, notamment, de pouvoir planifier et organiser la protection des renseignements personnels. En assurant les arrimages nécessaires avec les autres acteurs concernés par la sécurité de l'information, le participant peut ainsi avoir une approche-conseil intégrée auprès de la direction de son organisation.

Cours 8 | L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, de la théorie à la pratique – Par l'expérimentation, approfondissement des dispositions législatives requérant une telle évaluation dans les cinq circonstances prévues par la Loi 25. Ce cours permettra au participant d'identifier et de maîtriser les étapes d'une ÉFVP par l'application d'une méthodologie et l'identification des facteurs de succès de cette démarche d'évaluation des risques d'atteinte à la vie privée.

Cours 9 | Les incidents de confidentialité, du cadre légal au processus de gestion – Par l'expérimentation, approfondissement des pratiques et des méthodes liées à la gestion des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels, laquelle gestion est devenue une obligation fondamentale de la Loi 25. Les participants seront ainsi plus en mesure de structurer leurs démarches en tenant compte des autres acteurs concernés dans leur organisme.

L'AAPI REMERCIE...

SES COLLABORATEURS.TRICES

Le Programme n'a pu se concrétiser qu'avec l'apport exceptionnel des conseillers experts en AIPRP qui ont offert sans compter expertise et temps pour vous proposer la 14^e édition du Programme qui poursuit l'intégration des nouvelles dispositions en protection des renseignements personnels. À chacune des personnes impliquées de près ou de loin dans l'élaboration du PFFAIPRP-OPQ, sachez que vous laissez à l'Association un bel héritage que nous continuerons, édition après édition, à enrichir.

SES FORMATEURS.TRICES

Nous remercions les formateurs.trices pour leur contribution constante au maintien d'un haut standard de qualité et à l'avancement de la connaissance en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

LES FORMATRICES & COLLABORATRICES 14^e ÉDITION 2024

M^e Sandra Bishai
Conseillère PVP, Hydro-Québec

M^e Mélanie Dufault
Conseillère PVP, Hydro-Québec

M^e Annie Dulude
Cheffe, AIPVP et éthique des données,
Hydro-Québec

M^{me} Chantal Dumont
Conseillère en AIPRP, niveau expert, AAPI

M^{me} Diane Girard
Éthicienne, Groupe OPQ et IF, AAPI

M^e Sophie LaBelle-Jackson
Avocate, Retraite Québec

M^e Diane Lelièvre
Avocate à la retraite, éthicienne et
conseillère stratégique, AAPI

M^e Christiane Vachon
Avocate, conseillère AIPRP, AAPI

L'AAPI REMERCIE SES MEMBRES

L'AAPI est également reconnaissante envers ses membres qui ont participé aux éditions précédentes, sachez que par vos commentaires et votre implication vous avez permis que le PFFAIPRP-OPQ demeure un outil novateur pour l'évolution de votre profession.

ADHÉSION À L'AAPI

Le Programme de formation professionnelle en accès à l'information et en protection des renseignements personnels – Organisme publics du Québec (PFFAIPRP-OPQ) de l'AAPI permet à ses membres de laisser une empreinte professionnelle au sein de leur organisme. Forte de son expertise unique au Québec, l'AAPI offre à ses membres des formations pratiques leur permettant d'amener leur organisme encore plus loin dans la mise en œuvre de ses objectifs et de développer des réseaux de contacts et de partage de bonnes pratiques.

ÊTRE MEMBRE, c'est plus qu'une inscription au PFFAIPRP, c'est aussi :

- accéder sans frais au service-conseil des professionnels en AIPRP de l'AAPI, qui vous accompagnent dans la gestion opérationnelle de l'AIPVP. Nous nous engageons à répondre à votre demande dans un délai de 24 heures suivant sa réception;
- accéder à un réseau de connaissances en participant aux activités dédiées aux membres, lesquelles favorisent les contacts entre différentes organisations publiques en AIPRP;
- obtenir des services professionnels de notre équipe de praticiens experts tels que l'analyse, l'évaluation et l'implantation de processus de gestion et de mesures de contrôle en AIPRP ainsi que la mise en place de bonnes pratiques.

MANUEL DU PROFESSIONNEL EN AIPRP

M^e Diane Poitras, présidente de la Commission d'accès à l'information, est l'auteure principale du *Guide sur l'accès et la protection de l'information (maintenant connu sous le nom « Manuel du professionnel en AIPRP »)*. Grâce à son travail remarquable, le Guide a mérité le Prix 2008 du Concours juridique de la Fondation du Barreau du Québec (catégorie « Répertoire »).

Seul outil de référence spécialement axé sur la réalité quotidienne du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, ce Manuel numérique rédigé par des praticiens, pour des praticiens a été conçu pour accompagner et guider le professionnel en AIPRP dans ses responsabilités liées à l'application de la *Loi sur l'accès*. Il s'avère aussi d'une grande utilité pour les répondants.

De plus, c'est un document éminemment pratique, qui s'appuie sur des fondements juridiques démythifiés afin de les rendre accessibles pour les personnes chargées d'appliquer la loi, lesquelles ne sont pas nécessairement des juristes.